



DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-030

SERVICE : Direction de la Cohésion Sociale

OBJET : Partenariat avec l'association La Foisonnante et la Compagnie Les Petites Motnotes pour la mise en place d'un spectacle pour le service Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la semaine Petite Enfance 2025.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action sociale et de la Petite enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT que les spectacles pour la petite enfance participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de conclure un partenariat avec l'association *La Foisonnante* et la *Compagnie Les Petites Motnotes* pour la mise en place d'un spectacle petite enfance ;

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



DÉCIDE

DE CONCLURE un partenariat avec l'association La Foisonnante et la Compagnie Les Petites Motnotes, 16 rue Saint Galmier - 42140 Chazelles sur Lyon, Siret n° 888 683 265 00027, représentée par Madame Irène VILLE en sa qualité de Présidente, pour la réalisation d'un spectacle à destination des enfants, des familles et des professionnels de la petite enfance du territoire de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance 2025.

Les modalités sont les suivantes :

- La séance sera assurée par Madame Irène VILLE, Conteuse de la *Compagnie Les Petites Motnotes* ;
- La séance se déroulera au Pôle Petite Enfance de Ceyzériat le samedi 22 mars 2025 à raison de 2 séances : 10 h 00 et 11 h 00 ;
- Les séances s'adressent aux enfants, aux parents et aux professionnels de la petite enfance, pour un coût global de 462 €.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 14 février 2025.

Pour le Président et par délégation,

 **Virginie GRIGNOLA-BERNARD**
7ème Vice-Présidente déléguée à l'Action sociale et Petite enfance